



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Inspection pédagogique
régionale
Education physique et
sportive
Tel : 02 72 56 65 06
Fax : 02 72 56 65 14

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 20 septembre 2011

Delphine EVAIN - Didier RIGOTTARD - Bernard
LEBRUN

Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques Régionaux

à
Mesdames et Messieurs les professeurs
d'éducation physique et sportive

s/c de
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

s/c de
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie
Directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale

Objet : Courrier de rentrée

Chers collègues

L'identité de l'Éducation Physique et Sportive

Avec la parution des textes du programme pour le lycée général et technologique, c'est tout le cursus de la formation des élèves qui entre en cohérence. L'EPS dispose désormais de programmes qui couvrent l'ensemble de la scolarité d'un élève selon une même architecture. La refonte des projets autour de ces nouveaux programmes est un appui indispensable pour poursuivre ce travail permanent d'affirmation de l'identité scolaire de la discipline.

L'EPS qui vise le développement des capacités physiques, motrices, intellectuelles et sociales est au service de la réussite scolaire et personnelle. Elle s'adresse à tous les élèves, filles et garçons, sportifs ou non sportifs, à besoins éducatifs spécifiques, en situation de handicap ou d'inaptitude, avec l'ambition d'étendre les champs de compétence par l'apprentissage des connaissances des programmes de la discipline et du socle commun. Elle veille au développement de la santé physique, physiologique et psychologique, de leur intelligence dans les prises de décision et d'initiative, de leur adaptation, au sein d'une société en perpétuelle évolution.

C'est en cela que l'EPS est une éducation relationnelle, citoyenne qui se construit autour d'actes et d'actions motrices réfléchies, dans le respect et la prise en compte des différences. Dans cette perspective, l'AS, prolongement et renforcement de l'EPS, trouve naturellement sa place. Affirmer l'identité scolaire de l'EPS, c'est l'engager dans la poursuite des objectifs nationaux du système éducatif, c'est lui assigner une place avec les autres disciplines au service du projet académique « CAP 2015 ». L'EPS joue un rôle important en faveur de l'équité, de la maîtrise du socle commun, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'ouverture vers la culture internationale.

I – L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

Situation générale

Delphine Evain, chargée de mission d'inspection l'année précédente est lauréate du concours d'IA IPR en 2011. Nommée dans l'académie de NANTES, elle se joint à Didier Rigottard et Bernard Lebrun pour contribuer en tant qu'inspectrice à l'animation pédagogique de l'Académie.

5 professeurs délégués à l'inspection pédagogique (Dominique BOSCHET, Olivier FEIGEAN, Patrick HOUBIN, Francis HUOT et François DEVAUJANY) complètent cette équipe.

L'évaluation pédagogique des enseignants d'EPS

Le plan d'inspection

Pour l'enseignement public et privé, les 3 IA.IPR interviennent dans les établissements des 5 départements de l'Académie. La liste des établissements publics, privés et de l'IA-IPR référent est consultable sur l'espace pédagogique EPS du site WEB Académique.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/17867470/0/fiche_pagelibre/&RH=EPS

Les cinq délégués à l'inspection pédagogique interviennent complémentirement dans les 5 départements.

Modalités d'inspection

Le protocole comporte différents temps :

- Rencontre préalable avec le chef d'établissement : à son arrivée, l'inspecteur s'entretient avec lui en vue de réaffirmer l'identité de l'EPS, d'explicitier les critères de l'évaluation et de s'enquérir de sa perception de la discipline et des enseignants dans l'établissement. Les échanges portent également sur la dynamique de l'établissement (projets, partenariats, etc.). Une attention particulière est portée sur les travaux transdisciplinaires : leur réflexion, leur évaluation et validation, ainsi que le rayonnement et la dimension éducative de l'AS.
- Analyse des documents construits à présenter : l'inspecteur doit disposer avant le début de la leçon, du projet pédagogique EPS avec les évaluations certificatives, du projet et du cahier d'AS, du projet de la classe observée, du projet de cycle d'apprentissage et des différentes leçons qui le composent (préparation, évaluation, bilan...). Par ailleurs, chaque enseignant est invité à réaliser une auto-évaluation de son travail au quotidien et de son implication institutionnelle dans et hors de l'établissement, pour faire le point sur sa carrière, son évolution et ses perspectives. Cette auto-évaluation est rédigée sur une fiche type transmise avec l'avis d'inspection et disponible sur le site académique : http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/17867470/0/fiche_pagelibre/&RH=EPS. Elle doit être donnée au chef d'établissement qui la transmet à l'inspecteur lors de la rencontre préalable. L'entretien individuel prendra en compte le contenu de cette fiche et les différents documents fournis pourront être conservés par l'inspecteur.
- L'inspection proprement dite et l'entretien individuel : le principe retenu associe une heure au moins d'observation avec la classe (dans la mesure du possible sur la durée totale de la leçon) à une heure d'entretien individuel. L'organisation est précisée lors du contact téléphonique avec le chef d'établissement. Les critères d'observation des compétences professionnelles des enseignants sont explicités dans le référentiel consultable sur le site Académique : http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/17867470/0/fiche_pagelibre/&RH=EPS
- Entretien avec l'ensemble de l'équipe : le plus souvent, une rencontre avec l'ensemble de l'équipe EPS prolonge les inspections individuelles. Elle permet, en présence du chef d'établissement, d'aborder différents points qui intéressent la discipline et son évolution, mais aussi la place de l'EPS dans l'environnement plus vaste que constitue l'EPL, notamment dans les dispositifs transdisciplinaires.

L'auto-évaluation doit se généraliser au profit d'une pratique professionnelle non figée, évolutive qui ambitionne de laisser une place non négligeable aux innovations et expérimentations. La fiche d'auto-évaluation utilisée dans le cadre de l'inspection trouve toute sa place dans le quotidien de l'acte professionnel. Les IA-IPR restent les interlocuteurs privilégiés pour accompagner et guider les projets expérimentaux afin de permettre à d'autres équipes d'établissements de bénéficier des avancées de ces actions novatrices. L'espace pédagogique du site Web académique est alimenté régulièrement pour faciliter cet échange professionnel.

Des inspections ou visites concertées, c'est-à-dire réunissant des IA-IPR de disciplines différentes, pourront avoir lieu dans le cadre notamment de la mise en place des dispositifs transversaux comme l'accompagnement personnalisé, le socle commun... Une rencontre collégiale des équipes disciplinaires concernées ou du conseil pédagogique est alors envisagée.

II - L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Organisation de l'enseignement

Depuis 1985, le projet pédagogique, obligatoire en EPS est conçu et rédigé par toute l'équipe enseignante. Il constitue le fondement des interventions didactiques et pédagogiques dans l'établissement. Avec la parution des programmes de l'école au lycée, c'est tout le cursus de la formation des élèves qui entre en synergie. L'EPS dispose désormais, grâce aux compétences, d'une cohérence de l'école au lycée. Elle vise le développement de compétences propres aux activités physiques sportives et artistiques ainsi que méthodologiques et sociales. Elle est donc pleinement au service de la réussite motrice et scolaire de tous les élèves.

Ainsi, une attention particulière est portée sur :

L'égalité des chances et l'éducation à la citoyenneté par :

- une adaptation au contexte humain de la formation envisagée en EPS
- une cohérence dans la programmation support des projets disciplinaires, en spécifiant les apprentissages visés
- une prise en compte dans les supports d'action et leur traitement de la notion de développement durable (notamment dans les activités de pleine nature)
- une recherche de l'équité de traitement entre garçons et filles
- un regard accru sur les procédures de différenciation pédagogique jusqu'à la prise en charge des élèves à besoins particuliers
- une évaluation plus fondée sur les processus mis en jeu que sur les résultats
- un travail concerté sur l'offre de formation au sein de l'établissement (option facultative, section sportive scolaire, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé, enseignement d'exploration, etc).

La maîtrise du socle commun et la mise en œuvre de parcours de réussite par :

- l'appropriation des différents concepts (compétences, connaissances, capacités, attitudes), leur réflexion et leur articulation dans le projet EPS, en cohérence avec les autres disciplines, faisant alors la contribution de la discipline dans la construction des différentes compétences du socle par les élèves ;
- une attention particulière à la « maîtrise de la langue française » dans le cadre des cours d'EPS « entre trop et trop peu »
- une réflexion pour différencier évaluation d'une part et validation des compétences d'autre part
- l'intérêt de s'engager dans les dispositifs de réussite scolaire (parcours de réussite, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé...).

Une politique de développement culturel par :

- une ouverture volontariste de l'offre de formation et notamment vers les activités d'expression, de pleine nature, d'entretien ;
- une réflexion à mener sur les partenariats pour ouvrir l'offre culturelle,
- inviter à une pratique régulière, librement choisie et cohérente avec la connaissance de soi

Le soutien du professionnalisme des enseignants et encouragement de leur engagement par :

- la mise en œuvre d'innovations pédagogiques dans la discipline et l'établissement ;
- la valorisation du travail en équipe, le projet EPS en étant l'élément fédérateur opérationnel ;
- la place du projet disciplinaire dans le projet d'EPLE ;
- l'implication dans les actions de formation de proximité, dans la continuité des parcours,

dans les liaisons inter-cycles, dans les travaux transdisciplinaires ;
— la capacité à mener une auto-évaluation au regard des actions réalisées, des effets mesurés et d'en ajuster les pratiques futures.

Les programmes

Au collège

La mise en œuvre du programme, initiée en 2009, se poursuit à cette rentrée. Les équipes veilleront particulièrement à l'ajustement de leur programmation d'activités, afin de couvrir les 8 groupements et de viser, pour au moins une activité par groupement, le niveau 2 de compétences attendues (soit au moins deux cycles dans la même APSA pendant le cursus collégien). Nous rappelons que toute activité d'établissement doit faire l'objet d'une validation par l'Inspection pédagogique régionale. Le programme est accompagné de fiches ressources pour la classe pour chacune des APSA de la liste nationale et de la liste académique. Ces fiches présentent les connaissances, capacités et attitudes requises pour atteindre la compétence attendue. Pour chacune d'entre elles, le lien avec les compétences du socle commun est précisé. Elles sont disponibles sur le site académique. Dans une perspective d'efficience et d'harmonisation, nous invitons les équipes à s'appuyer sur ces propositions de fiches pour élaborer leur projet pédagogique, en les adaptant aux caractéristiques de leurs élèves.

Par ailleurs, l'Éducation physique et sportive est pleinement concernée par le développement et la validation des compétences du socle commun. Les professeurs d'EPS trouvent logiquement leur place, avec les enseignants des autres disciplines, dans le processus de validation du nouveau livret personnel de compétences. Nous rappelons enfin, qu'une activité et une seule peut être spécifique à l'établissement. Dans ce cas, le choix de celle-ci, justifié dans le projet d'EPS, devra être validé par l'inspection pédagogique régionale. Pour cela, l'équipe pédagogique doit envoyer à M. RIGOTTARD, le document téléchargeable sur le site, accompagné des fiches ressources sur deux niveaux selon le modèle proposé par le programme et les fiches ressources.

Au lycée professionnel :

La mise en œuvre du programme de la voie professionnelle paru au Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009 se poursuit. Il s'applique, pour la rentrée 2011, aux classes de première et de deuxième année préparatoire au CAP et BEP et pour les classes de seconde et de première préparatoires au baccalauréat professionnel. Ce programme délimite avant tout un niveau de compétences attendues, il laisse le soin aux projets pédagogiques d'EPS de chaque établissement de préciser les étapes et modalités d'acquisition des connaissances, capacités et attitudes en fonction des caractéristiques de la population. Les activités physiques support de l'enseignement sont choisies dans la liste nationale et académique, mais les lycées professionnels peuvent inclure dans leur programmation des activités physiques issues de choix locaux qui les caractérisent. Néanmoins, ces activités retenues localement ne peuvent pas servir de support aux épreuves d'examens.

Au lycée général et technologique :

Dans le cadre de la réforme du lycée, les nouveaux programmes d'EPS pour la voie générale et technologique sont parus au Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010. Ils entrent en application à cette rentrée 2011 pour la classe de seconde et de première. Un ajustement des projets pédagogiques est donc nécessaire dès aujourd'hui. La programmation des APSA doit viser, sur le cursus lycéen, à développer les 5 compétences propres à l'EPS et les 3 compétences méthodologiques et sociales. Pour l'année scolaire 2010 – 2011, en seconde, il est attendu qu'au moins trois compétences propres à l'EPS organisent l'offre de formation. Pour cette classe, le niveau trois du référentiel national est exigible. Le programme fixe également des orientations pour le développement des compétences méthodologiques et sociales. Au-delà de l'urgence portée sur la classe de seconde, les équipes sont invitées à penser leur programmation sur l'ensemble du cursus pour valider le niveau quatre dans les cinq compétences propres. Les activités doivent être choisies dans la liste nationale et académique. Toutefois, pour répondre à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique d'EPS peut retenir une activité spécifique à l'établissement. Une demande doit être effectuée auprès des IA-IPR d'EPS afin de permettre sa validation par Monsieur le Recteur.

Les lycées proposant l'option facultative ou l'enseignement d'exploration EPS veilleront à la mise en conformité avec les modalités définies par le nouveau programme. Toutes les équipes

pédagogiques concernées doivent adresser leur projet d'enseignement facultatif d'EPS aux IA-IPR pour validation.

Les enseignants d'EPS veillent au développement de la santé, favorisent les prises de décision, encouragent les prises d'initiatives, permettent la mise en projet des élèves, préparent l'adaptation au sein d'une société en perpétuelle évolution. Au-delà de leur spécificité, ils doivent s'impliquer pleinement dans l'accompagnement personnalisé pour répondre au besoin de chacun, dans le tutorat pour accompagner l'élève dans ses choix ainsi que dans les stages passerelles pour permettre les corrections de trajectoires.

Liste académique

Les programmes de l'enseignement de l'EPS de la voie professionnelle, du lycée général et technologique rappellent que l'offre de formation peut être élargie à un ensemble académique. À compter de la rentrée 2011, Monsieur le Recteur a validé une nouvelle liste académique. Pour le baccalauréat Général et technologique puis Professionnel cette liste comprend pour la compétence propre n°2 le Golf, la voile et l'équitation. Pour la compétence Propre n°4 l'ultimate. Pour les CAP BEP, les activités retenues sont pour la compétence propre n°2, le golf, la voile, et pour la compétence propre n°4, le hockey sur gazon et l'ultimate.

Les compétences attendues ainsi que les connaissances, capacités, et attitudes correspondantes seront disponibles sur le site académique.

III - L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES AUX EXAMENS

Résultats académiques session 2011

Contrôle en Cours de Formation.

Examen	2011			2010			2011	2010
	Moyenne garçons	Moyenne filles	Moyenne total	Moyenne garçons	Moyenne filles	Moyenne total	Ecart G-F	Ecart G-F
Bac G et Tech	14.32	13.21	13.72	14.26	13.10	13.63	1.11	1.16
Bac PRO	13.49	12.32	13.04	13.44	12.33	13.04	1.17	1.11
CAP et BEP	13.07	12.35	12.78	13.65	13.08	13.41	0.72	0.57

Épreuves ponctuelles.

Établissements	Moyenne des garçons	Moyennes des filles	Écart G - F	Moyenne académique
Baccalauréat général	13,02	12,06	0,96	12,40
Baccalauréat professionnel	11,82	11,45	0,44	11,69
CAP BEP	12,98	12,03	0,95	12,69

Au regard des résultats de la session 2011, nous remarquons que l'écart entre les filles et les garçons reste important pour le baccalauréat général et technologique ainsi que professionnel. Notre système éducatif, qui scolarise tous les élèves dans le respect de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances doit, dans une recherche d'équité, veiller à une égalité de traitement entre les filles et les garçons. Nous souhaitons que les enseignants d'EPS présentent une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée qui ne pénalise pas les filles, et qui fait une place de choix aux activités bénéfiques aux filles comme la CP5. Ces recommandations seront étudiées avec les équipes EPS et les chefs d'établissement lors des inspections individuelles et réunions d'équipe, surtout quand l'établissement a vu ses notes harmonisées.

Pour les épreuves facultatives ponctuelles, nous souhaitons, comme l'année dernière, que les enseignants, en étroite relation avec le chef d'établissement, continuent d'informer avec précision les élèves sur les attentes.

Organisation des examens sessions 2012

Au lycée général et technologique

Pour les baccalauréats d'enseignement général et technologique, l'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel n'est pas modifiée pour l'année scolaire 2011-2012. Les référentiels d'évaluation publiés dans la note de service N° 2007-137 paru au B.O. N° 31 du 6 septembre 2007 s'appliquent toujours pour les classes de terminales.

Dans la voie professionnelle

L'arrêté du 15-7-2009 fixe les nouvelles modalités d'organisation du contrôle en cours de formation pour l'évaluation de l'enseignement de l'EPS au baccalauréat professionnel, aux CAP et BEP.

Pour le CAP et le BEP, tout comme l'année dernière, la certification s'appuie désormais sur trois épreuves relevant de trois compétences propres différentes. Les élèves choisissent au début de l'année un ensemble certificatif parmi les unités de formation offertes au cours des deux années. L'une au moins doit être issue de la première année de formation. Les notes sont attribuées sur la base du niveau 3 du référentiel. Cette disposition nécessite un archivage, dans l'établissement, des notes et des niveaux de compétences validés par les élèves dès la première année.

Pour la session 2012 du baccalauréat professionnel, les élèves devront réaliser un ensemble certificatif composé des trois épreuves relevant obligatoirement de trois compétences propres à l'EPS différentes. L'une d'entre elles peut être issue de la classe de première. Afin de permettre cette capitalisation, il est nécessaire d'évaluer les élèves de première de baccalauréat professionnel à partir du niveau 4 du référentiel paru au B.O. N° 42 du 12 novembre 2009 et d'organiser l'archivage de ces résultats. Deux épreuves au moins sont issues de la "liste nationale des épreuves" (voir l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juillet 2009). La troisième épreuve peut être issue de la "liste académique des épreuves". Nous rappelons qu'aucune activité d'établissement ne peut faire partie d'un ensemble certificatif.

L'application EPS NET. La division des examens et concours (DIVEC) du rectorat de Nantes, en partenariat avec l'Inspection Pédagogique Régionale, va utiliser à partir de cette année l'application nationale EPS NET (à la place de l'application académique WAGNER) afin de recueillir l'ensemble des données des examens d'EPS en CCF.

Cette application WEB a pour but d'informatiser les procédures de gestion des protocoles établissement, des épreuves en contrôle adapté, de gérer les candidats par leur affectation à un protocole puis, par leurs notes, et enfin d'administrer la session EPS au niveau de l'établissement.

Les protocoles seront saisis dans chaque établissement, avec l'application nationale EPSNET. Un tutoriel en ligne sera proposé pour aider les utilisateurs intervenant dans la gestion du processus de notation des candidats **pour l'épreuve d'EPS en CCF**. Une assistance aux utilisateurs de l'application sera mise en place par les services de la DIVEC (pour la mise en place de l'application et son suivi) et le corps d'inspection aidé des conseillers techniques de chaque département (pour les questions d'ordre pédagogique).

Les modalités spécifiques concernant les épreuves adaptées (handicap ou inaptitudes partielles) doivent faire l'objet d'une information systématique et complète aux élèves en début d'année scolaire voire lors de chaque début de cycle. Une liste d'épreuve adaptée sera accessible sur le site pour accompagner les équipes d'EPS. Elles peuvent également être construites par les établissements. Dans ce cas, les référentiels d'évaluation doivent être envoyés à la commission académique pour validation.

Pour les épreuves ponctuelles d'option facultative, l'inscription des candidats est définie par la note de service N°2003-119 parue au B.O. N°31 du 28 août 2003. Elle précise que « **le candidat choisit obligatoirement une activité différente de celles présentées pour les épreuves de l'enseignement commun** ». Afin de **guider les choix des candidats** scolarisés dans votre établissement, nous souhaitons que l'information la plus précise leur soit donnée par leurs professeurs sur les possibilités de choix, mais surtout sur le niveau de pratique élevé qu'exige cette épreuve, en tenant compte des résultats de la session précédente (voir le rapport 2011 de la commission académique sur le site EPS).

Dans les établissements proposant l'option facultative en CCF, **les candidats non inscrits à cette option ne peuvent pas s'inscrire au contrôle ponctuel pour les épreuves concer-**

nées. Par exemple, si le lycée propose le basket en option facultative, un élève du lycée qui ne suit pas cet enseignement peut s'inscrire à toutes les épreuves ponctuelles d'option facultative SAUF le basket et les épreuves qu'il subit en EPS obligatoire.

Nous rappelons également qu'un **candidat inapte total à l'épreuve obligatoire d'EPS ne peut pas s'inscrire à l'option facultative**. Les inscriptions à cette épreuve feront l'objet d'une **procédure de contrôle**, initiée par la DIVEC du Rectorat : la liste des élèves de l'établissement inscrits à une option facultative devra être vérifiée par l'établissement, afin de valider la conformité du choix de chaque candidat au regard des règles énoncées ci-dessus.

Pour l'Option facultative et enseignement de complément en CCF, les établissements concernés par ces options en CCF adresseront le protocole d'évaluation des épreuves **par écrit aux IA-IPR d'EPS, avant le 30 octobre 2011**. Ce document précisera les épreuves retenues, les référentiels d'évaluation, les dates d'épreuves et les modalités de co-évaluation.

L'aménagement pour les candidats sportifs de hauts niveaux est régi par la circulaire n° 2006-123 du 1^{er} août 2006 relative au sport de haut niveau. Celle-ci prévoit des aménagements de la scolarité et des examens pour les élèves inscrits sur les listes de sportifs(ives) de haut niveau et de sportifs(ives) Espoirs arrêtées par le ministre chargé des sports dans les disciplines reconnues de haut niveau et ceux appartenant à l'une des structures des filières d'accès au sport de haut niveau (pôle France, pôle Espoirs et tout autre dispositif reconnu par le ministre chargé des Sports). Les élèves de terminales des lycées généraux et technologiques sportifs de haut niveau inscrits sur les listes peuvent bénéficier de l'option facultative EPS dans leur discipline d'entraînement.

II –C – Prolongements à l'enseignement de L'EPS dans les établissements

L'association sportive

La journée du sport scolaire du 21 septembre dont le thème est « les valeurs éducatives du sport » avec ses nombreuses animations doit être le point de départ qui impulse de nombreuses initiatives pour rendre les associations sportives plus attractives et éducatives.

Statistiques au 7 juillet 2010, Pays de la Loire

	Collèges			LP			LGT		
	G	F	total	G	F	total	G	F	total
licenciés	14916	10452	25368	2096	646	2742	5386	3824	9210
effectif	53007	52945	105956	10143	7020	17163	26855	28500	55355
%	28,1%	19,7%	23,9%	20,6%	9,2%	15,9%	20%	13,4%	16,6%

L'académie de Nantes avec ses pourcentages de licenciés, proches de l'échelon national montre un dynamisme important, et démontre que l'AS est une des composantes de la politique éducative des établissements.

Comme priorité nationale, les associations sportives scolaires participent aux orientations des projets d'établissement, d'EPS et de CAP 2015. Une attention particulière doit être apportée à leurs capacités à fédérer autour d'elle un nombre toujours plus croissant d'adhérents afin de répondre aux aspirations et à la mobilisation de tous les élèves : sportifs compétiteurs ou non, débutants ou confirmés, élèves en situation de handicap ou inaptes, filles ou garçons...

Une réflexion doit donc être initiée dans chaque établissement pour proposer des perspectives novatrices, originales, diversifiées permettant au plus grand nombre de s'investir dans une vie associative véritable et réelle, dans le respect des différences. Organisée à partir d'un projet explicite, présentant une cohérence et un prolongement à l'enseignement obligatoire de l'EPS dans l'établissement, l'association sportive favorise le développement des compétences du socle commun, l'autonomie, la santé, la responsabilité et la citoyenneté.

Le forum des associations sportives organisé le 19 octobre à ANCENIS permettra aux chefs d'établissements et aux enseignants de réfléchir ensemble aux démarches visant à construire et mettre en œuvre des projets d'AS encore plus innovants au service de l'atteinte des objectifs de l'établissement.

L'inspection pédagogique soutient les équipes d'EPS dans leur construction de projets d'AS innovants, favorise les auto-évaluations à partir d'indicateurs, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, que chaque équipe aura pris soin de spécifier dans son projet. Elle participe à l'évaluation

de l'efficacité des actions entreprises. Nous engageons les équipes à nous communiquer leur projet d'AS par le biais des secrétaires départementaux UNSS et nous leur demandons de tenir le cahier d'AS qui rend compte de l'activité hebdomadaire de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

L'accompagnement éducatif

L'inspection pédagogique a élaboré, à la demande de Monsieur le Recteur, un cahier des charges du dispositif dans le second degré pour aider les équipes à exploiter cet espace dans l'intérêt de leurs élèves. Il est souhaitable que l'ensemble de l'équipe enseignante de chaque collège se sente partie prenante, dans sa mise en œuvre, pour permettre aux élèves de faire les parcours les plus positifs possibles. Ceci nécessite d'organiser impérativement la complémentarité, la coordination entre les dispositifs quelle que soit leur nature (AS, Accompagnement éducatif, Section sportive), sans qu'il y ait concurrence entre eux pour passer d'une logique d'offre à une logique de réponse aux besoins identifiés chez les élèves. Nous incitons vivement les enseignants d'EPS volontaires à s'emparer de ce créneau qui offre des possibilités de continuité des enseignements. Toutefois, il ne se substitue en aucune manière aux dispositifs existants relevant des obligations statutaires de chacun.

L'expérimentation sur les rythmes scolaires

Huit établissements de l'académie expérimentent cette année un nouveau rythme scolaire avec cours le matin et sport l'après-midi : Le lycée LE MANS SUD et le collège VALD'HUINE du MANS, le collège SAINT EXUPERY de CHALONNES SUR LOIRE, le collège LES ALPES MANCELLES de MOULIN, le collège EDOUARD HERRIOT de LA ROCHE-SUR-YON, le collège ANDRE TIRAQUEAU de FONTENAY LE COMTE, le collège M. FRANCE de SAUMUR et le lycée M. FRANCE de LA ROCHE-SUR-YON. Dans le cadre de cette nouvelle organisation du temps scolaire, ces établissements scolaires, par une meilleure prise en compte de la pratique sportive dans les rythmes scolaires, vont permettre aux élèves de mieux vivre leur scolarité, renforcer leur motivation, faciliter leur épanouissement et ainsi concourir à leur réussite scolaire.

Pour atteindre ces objectifs, cette nouvelle organisation, nécessite un travail collaboratif de l'équipe éducative. Les professeurs d'EPS doivent porter notamment leur attention sur les finalités de l'EPS et les enjeux de l'école. Ainsi, des choix forts doivent s'opérer sur les compétences sociales relatives aux programmes et au socle commun de connaissances et de compétences. Ce travail est fondamental pour collaborer avec nos partenaires, surtout ceux hors de l'éducation nationale, pour contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des élèves, développer des connaissances et des compétences spécifiques dans les domaines des activités culturelles, la pratique de nouvelles activités sportives ou de loisirs. Ainsi pour favoriser la réussite des élèves, cette expérimentation qui vise à optimiser et compléter avec cohérence l'EPS ainsi que les dispositifs existants, comme l'accompagnement éducatif, les sections sportives scolaires, les ateliers culturels, les options facultatives et les enseignements d'exploration au lycée, nécessite de préciser spécifiquement les enseignements proposés, les compétences propres, méthodologiques et sociales visées en lien avec les projets d'établissement, d'EPS et d'AS.

Le suivi de ces établissements par les IA IPR-EPS facilitera l'évaluation de cette expérimentation en confrontant les résultats obtenus par les élèves impliqués dans ce projet et d'autres qui suivent un emploi du temps traditionnel. Des indicateurs relatifs à la réussite (résultats scolaires, progression...), l'implication dans la vie scolaire (assiduité, participation associative, incivilités, violence...), le bien-être et la santé (motivation, fatigue, attention...) des élèves seront à renseigner.

La DNL (Discipline Non Linguistique)

L'ouverture vers la culture internationale amène de plus en plus d'enseignements à être dispensés en langue étrangère. Nous invitons les enseignants à passer la certification leur permettant de s'impliquer dans ce processus. Il est à noter que, dans l'Académie de Nantes, la DNL peut s'enseigner en dehors des sections européennes ou internationales pour s'adresser à toutes les classes et tous les publics.

Les sections sportives scolaires.

Les modalités d'ouverture et de fermeture de ces structures ont été définies par un nouveau cahier des charges. L'échéancier de la procédure d'ouverture d'une nouvelle section sportive est rappelé dans un courrier de Monsieur le Recteur adressé aux établissements mi octobre. Les dossiers, disponibles sur le site du rectorat, sont à transmettre dans les Inspections aca-

démiques pour le 12 décembre 2011 au plus tard. Une commission académique étudie les demandes en mars, les décisions de Monsieur le Recteur sont communiquées aux établissements en avril. Le caractère sportif de ces sections doit nécessiter une concertation avec les représentants du mouvement sportif qui pourra se traduire alors par un soutien effectif du club, du comité départemental ou de la ligue régionale, signataire de la convention de partenariat. Conformément au projet académique « CAP 2015 », dont la première priorité vise l'égalité des chances et l'éducation à la citoyenneté, l'équité territoriale constitue l'un des critères de validation de l'implantation géographique des futures sections sportives scolaires.

IV – L'ANIMATION DE LA DISCIPLINE

L'utilisation des outils numériques de l'Académie

Le service Web académique IProf permet aux enseignants de consulter leur dossier administratif, compléter leur curriculum vitae, s'informer sur les perspectives de carrière. Ceci permet à l'Inspection Pédagogique Régionale de mieux gérer les parcours de chacun et ainsi pouvoir éventuellement les solliciter pour assumer des tâches de formation, de jury d'examen, de concours, de tutorat... L'identifiant est la première lettre du prénom suivi du nom. Le mot de passe est le NUMEN.

<https://bv.ac-nantes.fr/iprof/ServletIprof>

Il est essentiel de différencier la messagerie proposée comme service sur Iprof et la boîte électronique professionnelle académique, sous la forme prenom.nom@ac-nantes.fr qui s'utilise pour toute correspondance professionnelle EPLE – Inspection Pédagogique Régionale – professeurs. Celle-ci doit être régulièrement vidée de son contenu (boîte de réception et corbeille) ou paramétrée de telle manière à ce qu'elle ne soit pas saturée et de fait, inutilisable.

Son accès est possible à partir du portail ETNA sur le site académique ou de webmail.fr. L'identifiant est la première lettre du prénom suivi du nom. Le mot de passe est le NUMEN.

http://webmail2.ac-nantes.fr/cleartrust/ct_logon_en.html

http://www.ac-nantes.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fspecific%2Fdsi%2Flogin.jsp

L'espace pédagogique EPS permet d'accéder aux actualités, ressources disciplinaires et transdisciplinaires. Cinq professeurs sont chargés de son animation : Olivier FEIGAN Webmestre pilote, Pascal DELAS, Bruno DEMAS, Francis HUOT et Laure PRINCÉ.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/21515718/0/fiche_pagelibre/&RH=1158678510343&RF=EPS

Il est le premier vecteur de communication des IA-IPR en direction des enseignants : texte, documents officiels, préconisations, supports d'inspection... Il a également vocation à recevoir les comptes-rendus des travaux effectués dans l'Académie : compte-rendu de formation, production des groupes de réflexion académiques, exposés d'expérimentations, mutualisations de pratiques et de réflexions pédagogiques. Toute proposition de contribution retiendra l'attention des IA-IPR.

Il est à noter la mise en ligne de la nouvelle revue EPS de l'Académie de Nantes, **e-novEPS**, qui succède aux *Cahiers EPS* et qui donne accès gratuitement à chacun des articles publiés.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/03676107/0/fiche_pagelibre/&RH=EPS&RF=1308304053640

Enfin, l'ENT (espace numérique de travail) académique **e-lyco** est en cours de généralisation sur l'ensemble du territoire. Il appartient à chaque intervenant de la communauté éducative de s'intéresser à ce nouvel outil afin d'en exploiter toutes les applications pédagogiques et administratives pour le faire entrer durablement dans les habitudes de travail. Il appartient à chaque professeur de contribuer à la transmission de la culture numérique auprès de ses élèves.

<http://www.e-lyco.fr/>

La formation professionnelle

La formation continue

Pour améliorer les apprentissages tout au long du cursus scolaire, les enseignants d'EPS de l'académie peuvent compter sur deux types de formation. Les stages académiques ou départementaux sur des thématiques en lien avec les réformes en cours et les priorités académiques

(projet EPS et AS, socle commun, CP5) par inscription individuelle. Les stages de proximité à l'échelle de l'établissement ou du bassin sur des thématiques en lien avec les priorités académiques, du bassin et des établissements. Avec l'aide des responsables EPS de bassin, chaque équipe peut formuler ses besoins de formation en cohérence avec le cahier des charges académique. Ces formations de proximité nécessitent d'élargir le nombre de formateurs potentiels, pour cela, une formation de formateur sera mise en place pour constituer ce vivier qui est la condition nécessaire à la mise en place de ces stages éventuels.

La formation des professeurs stagiaires

Les quarante-trois professeurs stagiaires que nous accueillons cette année dans notre discipline bénéficient de l'accompagnement de professeurs tuteurs désignés par Monsieur le Recteur. Chaque stagiaire bénéficiera de périodes de formation organisées au cours de l'année scolaire. Le dispositif de formation continuée des stagiaires comprend des périodes de formation disciplinaires et interdisciplinaires qui permettront d'acquérir les connaissances et compétences professionnelles nécessaires à la réussite des élèves.

Les professeurs tuteurs seront réunis sur des actions de formation afin de garantir le meilleur accompagnement pour ces nouveaux enseignants. Les IA-IPR d'EPS remercient ces tuteurs chevronnés qui ont accepté cette mission d'accompagnement.

Les Groupes Académiques :

Les Groupes académiques sont constitués d'enseignants volontaires, investis et engagés pour réfléchir, échanger et produire des documents pédagogiques sur les thèmes d'actualités, qui sont diffusés sur le site académique. Ils se révèlent d'excellents moyens et temps d'autoformation et de formation pour les lecteurs. Afin de favoriser un dynamisme sur l'ensemble de l'Académie, leur composition est amenée à être renouvelée régulièrement.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/67320734/0/fiche_pagelibre/&RH=1256321244295&RF=1163267282843

Le **GAIP** (Groupe Académique d'innovation Pédagogique) et la production de la revue **e-novEPS de N@ntes**, co-animé par Francis HUOT, alimente la réflexion disciplinaire et transdisciplinaire, en proposant des outils didactiques et pédagogiques à l'attention des enseignants. Il place au centre de sa réflexion l'idée selon laquelle l'identité de l'EPS et la construction des compétences ne se résument pas à une simple utilisation des pratiques sportives. Il défend l'idée que la didactique de l'EPS doit mobiliser la construction de démarches pédagogiques spécifiquement scolaires centrées sur la réussite de tous les élèves. Il est possible de suivre les thèmes de travail et l'avancée des réflexions à partir du site académique.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/03676107/0/fiche_pagelibre/&RH=1309954610930&RF=1308304053640

Le numéro 1 de la revue *e-novEPS* dont le thème est « L'EPS au-delà de la leçon » est actuellement en ligne.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/54510353/0/fiche_pagelibre/&RH=1308304053640&RF=1309954610930

Deux numéros par an sont programmés, l'un janvier, l'autre en juillet. Le numéro à paraître en janvier prochain traite de la construction de compétences.

Le **GRAF** (*Groupe Académique de Réflexion et de Formation*) « *l'inclusion des élèves à besoins éducatifs spécifiques* », co-animé par Jérôme BRENUGAT souhaite approfondir les réflexions sur les thématiques majeures de l'Académie : la prise en charge de **TOUS** les élèves en classe ordinaire ou en structure spécialisée. Pour accompagner les enseignants de plus en plus nombreux qui sont confrontés à cette réalité, des ressources sont mises à disposition sur le site académique.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/23093120/0/fiche_pagelibre/&RH=1163267282843

Le **groupe CP5** a vocation à réfléchir sur l'enseignement et les conséquences de l'arrivée de cette nouvelle compétence sur le développement et l'entretien de soi dans le cadre de la réforme du lycée. Il produit des ressources sur le site Académique à destination des professeurs pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette réforme.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/59390930/0/fiche_pagelibre/&RH=1163267282843&RF=1277359451134

Le **TraAM** (Travaux Académiques Mutualisés), co animé par Guy PASQUIER, réfléchit sur des outils numériques dont l'usage pourra s'effectuer à partir de l'ENT Académique e-lyco.

L'actualité de ce groupe est consultable sur le site Académique.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/59187331/0/fiche_pagelibre/&RH=1277359451134&RF=1308405517017

Le **GRAF IA-TICE** (*interlocuteur académique des techniques d'information et de communication pour l'enseignement*) est constitué d'un référent par discipline. Jean-Michel BERGERE prend la responsabilité de cette mission pour l'Académie de Nantes. Chacun d'entre eux représente sa discipline et son Académie au niveau national lors du regroupement annuel des IA TICE disciplinaire. Au niveau académique, les IA-TICE se penchent sur les usages pédagogiques des nouvelles technologies de manière transdisciplinaire et sont pleinement investis dans le processus de généralisation de l'ENT académique et son usage pédagogique d'e-lyco.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/31338750/0/fiche_pagelibre/&RH=1179135094750&RF=TICE

Des ressources sont disponibles sur le site Académique pour accompagner les professeurs dans l'usage progressif des TICE qui est fait en classe avec les élèves.

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/68135687/0/fiche_pagelibre/&RH=1160123514078&RF=1163268108546

Nous souhaitons à tous les enseignants d'EPS une bonne année scolaire et une excellente intégration dans l'académie aux nouveaux arrivants.

Bernard LEBRUN

Didier RIGOTTARD

Delphine EVAIN